



laloidedieu.org

Appendice 8e : Les Dîmes et les Prémices — Pourquoi Elles Ne Peuvent Pas Être Observées Aujourd’hui

Cette page fait partie d'une série qui explore les lois de Dieu qui ne pouvaient être observées que lorsque le Temple était présent à Jérusalem.

- [Appendice 8a : Les Lois de Dieu qui Exigent le Temple](#)
- [Appendice 8b : Les Sacrifices — Pourquoi Ils Ne Peuvent Pas Être Observés Aujourd’hui](#)
- [Appendice 8c : Les Fêtes Bibliques — Pourquoi Aucune d'Entre Elles Ne Peut Être Observée Aujourd’hui](#)
- [Appendice 8d : Les Lois de Purification — Pourquoi Elles Ne Peuvent Pas Être Observées Sans le Temple](#)
- [Appendice 8e : Les Dîmes et les Prémices — Pourquoi Elles Ne Peuvent Pas Être Observées Aujourd’hui \(Cette page\).](#)
- [Appendice 8f : Le Service de la Communion — Le Dernier Repas de Jésus Était la Pâque](#)
- [Appendice 8g : Les Lois du Nazaréat et des Vœux — Pourquoi Elles Ne Peuvent Pas Être Observées Aujourd’hui](#)
- [Appendice 8h : L’Obéissance Partielle et Symbolique Liée au Temple](#)
- [Appendice 8i : La Croix et le Temple](#)

Les dîmes et les prémices étaient des portions saintes de l'accroissement d'Israël — de la terre (Deutéronome 14:22) et du troupeau (Lévitique 27:32) — que Dieu commandait de présenter dans Son sanctuaire, devant Son autel et entre les mains de Ses prêtres lévitiques. Ces commandements n'ont jamais été abolis. Jésus ne les a jamais annulés. Mais Dieu a retiré le Temple, l'autel et le

sacerdoce, rendant l'obéissance impossible aujourd'hui. Comme pour toutes les lois dépendantes du Temple, les remplacements symboliques ne sont pas de l'obéissance, mais des inventions humaines.

Ce que la Loi a commandé

La Loi définissait la dîme avec une précision absolue. Israël devait mettre à part un dixième de tout accroissement — blé, vin, huile et bétail — et l'apporter au lieu que Dieu avait choisi (Deutéronome 14:22-23). La dîme n'était pas distribuée localement. Elle n'était pas donnée à des enseignants choisis par chacun. Elle n'était pas convertie en don d'argent, sauf dans le cas limité où la distance imposait une conversion temporaire ; et même alors, l'argent devait être dépensé dans le sanctuaire, devant Dieu (Deutéronome 14:24-26).

La dîme appartenait aux Lévites parce qu'ils n'avaient pas d'héritage de terre (Nombres 18:21). Mais même les Lévites devaient apporter la dîme de la dîme aux prêtres, à l'autel (Nombres 18:26-28). Tout le système dépendait du Temple en fonctionnement.

Les prémices étaient encore plus encadrées. L'adorateur portait les premières récoltes directement au prêtre, les déposait devant l'autel et faisait une déclaration orale commandée par Dieu (Deutéronome 26:1-10). Cet acte exigeait le sanctuaire, le sacerdoce et l'autel.

Comment Israël obéissait

Israël obéissait à ces lois de la seule manière dont l'obéissance était possible : en apportant physiquement la dîme et les prémices au Temple (Malachie 3:10). Aucun Israélite n'a inventé une version symbolique ou « spirituelle ». Aucun pourcentage n'a jamais été redirigé vers des responsables religieux locaux. Aucune nouvelle interprétation n'a été ajoutée. Le culte était l'obéissance, et l'obéissance était exactement ce que Dieu avait commandé.

La dîme de la troisième année dépendait également des Lévites, parce que c'étaient eux — et non des particuliers — qui étaient responsables devant Dieu de la recevoir et de la distribuer (Deutéronome 14:27-29). À chaque étape, la dîme et les prémices existaient à l'intérieur du système établi par Dieu : Temple, autel, Lévites, prêtres, pureté rituelle.

Pourquoi l'obéissance est impossible aujourd'hui

Aujourd'hui, le Temple a disparu. L'autel a disparu. Le sacerdoce lévitique n'exerce plus. Le système de pureté ne peut pas fonctionner sans le sanctuaire. Sans ces structures données par Dieu, personne ne peut observer la dîme ni les prémices.

Dieu Lui-même a annoncé qu'Israël demeurerait « de longs jours sans sacrifice ni stèle, sans éphod ni thérapihm » (Osée 3:4). Lorsqu'il a retiré le Temple, Il a retiré la possibilité d'obéir à toute loi qui en dépend.

Donc :

- Aucun pasteur chrétien, missionnaire, rabbin messianique ni aucun autre ouvrier de ministère ne peut recevoir une dîme biblique.
- Aucune assemblée ne peut collecter des prémices.
- Aucun don symbolique n'accomplit ces lois.

La Loi définit l'obéissance, et rien d'autre n'est de l'obéissance.

La générosité est encouragée — mais ce n'est pas la dîme

Le retrait du Temple n'a pas retiré l'appel de Dieu à la compassion. Le Père et Jésus encouragent tous deux la générosité, surtout envers les pauvres, les opprimés et les nécessiteux (Deutéronome 15:7-11 ; Matthieu 6:1-4 ; Luc 12:33). Donner librement est bon. Aider financièrement une église ou un ministère n'est pas interdit. Soutenir une œuvre juste est noble.

Mais la générosité n'est pas la dîme.

La dîme exigeait :

- Un pourcentage fixe
- Des éléments précis (produits agricoles et bétail)
- Un lieu précis (le sanctuaire ou le temple)
- Un destinataire précis (Lévites et prêtres)
- Un état de pureté rituelle

Rien de tout cela n'existe aujourd'hui.

La générosité, en revanche :

- N'a aucun pourcentage commandé par Dieu
- N'a aucun lien avec la loi du Temple
- Est volontaire, et non imposée par statut
- Est une expression de compassion, et non un remplacement des dîmes ou des prémices

Enseigner qu'un croyant « doit donner dix pour cent » aujourd'hui, c'est ajouter à l'Écriture. La Loi de Dieu n'autorise aucun dirigeant — ancien ou moderne — à inventer un nouveau système d'offrandes

obligatoires à la place de la dîme. Jésus ne l'a jamais enseigné. Les prophètes ne l'ont jamais enseigné. Les apôtres ne l'ont jamais enseigné.

La dîme inventée est une désobéissance, pas une obéissance

Certains, aujourd'hui, cherchent à transformer le don financier en une « dîme moderne », affirmant que le but demeure même si le système du Temple a disparu. Mais c'est précisément le genre d'obéissance symbolique que Dieu rejette. La Loi ne permet pas que la dîme soit réinterprétée, déplacée ou réattribuée. Un pasteur n'est pas un Lévite. Une église ou une assemblée messianique n'est pas le Temple. Un don n'est pas des prémices. L'argent déposé dans une corbeille d'offrandes ne devient pas de l'obéissance.

Comme pour les sacrifices, les offrandes des fêtes et les rites de purification, nous honorons ce que la Loi a commandé en refusant de le remplacer par des inventions humaines.

Nous obéissons à ce qui peut être obéi, et nous honorons ce qui ne peut pas l'être

Les dîmes et les prémices demeurent des commandements éternels, mais leur obéissance est impossible tant que Dieu Lui-même ne restaure pas le Temple, l'autel, le sacerdoce et le système de pureté. Jusqu'à ce jour, nous marchons dans la crainte du Seigneur en donnant généreusement lorsque nous le pouvons — non comme une dîme, non comme des prémices, non comme une obéissance à un pourcentage, mais comme des expressions de miséricorde et de justice.

Inventer un substitut, c'est réécrire la Loi. Refuser d'inventer des substituts, c'est honorer le Dieu qui l'a proclamée.